

DHL EXPRESS

CHANGEMENTS RÉGLEMENTAIRES AU MAROC

Aperçu

Dernière mise à jour : 15 décembre 2023

APERÇU DES CHANGEMENTS RÉGLEMENTAIRES DOUANIERS AU MAROC EN 2024



- Afin d'accroître la transparence concernant les parties importatrices de biens au Maroc, les autorités douanières marocaines ont imposé la mise en œuvre complète de la réglementation suivante :
 - **Note publique n° 5915/312 émise en mars 2019.**
 - **Échéance** : l'intégralité de la réglementation sera effectivement mise en place à partir **du 1er janvier 2024.**
- En résumé, la réglementation exige que le numéro d'identification fiscale des importateurs au Maroc (connu au Maroc sous le nom de l'Identifiant Commun de l'Entreprise ou ICE) soit fourni pour :
 - **Les expéditions de type Business-to-Business (B2B) du reste du monde vers le Maroc.**

QUE CELA SIGNIFIE-T-IL POUR VOUS ?

- Cela signifie que les expéditeurs doivent fournir le numéro d'identification fiscale des importateurs au Maroc à DHL lors de l'expédition vers le Maroc, afin que DHL puisse transmettre ces informations aux autorités douanières marocaines.
- **NOTE : Si l'expéditeur ne fournit pas le numéro d'identification fiscale des importateurs au Maroc à DHL Express lors de la création de l'expédition (via les solutions d'expédition électronique de DHL), cela peut entraîner une amende potentielle de 7 500 MAD imposée à l'importateur marocain par les autorités douanières marocaines en raison de l'absence du numéro d'identification fiscale de l'importateur.**

🔗 **Business-to-Business (B2B)** expéditions **doivent fournir le numéro d'identification fiscale des importateurs (ICE – Common Company Identified)**

🔗 **Business-to-Consumer (B2C)** expéditions ne sont pas tenues de fournir le numéro d'identification fiscale marocain.

🔗 **Consumer-to-Consumer (C2C)** expéditions ne sont pas tenues de fournir le numéro d'identification fiscale marocain.



IMPORTANT:

- **Ceci est obligatoire pour TOUTES les transactions B2B et pour toutes les valeurs.**
- Conformément aux conditions générales de transport de DHL, les expéditeurs doivent fournir des informations complètes et exactes lors des expéditions avec DHL Express. Il est donc essentiel de fournir le numéro d'identification authentique/ valide à DHL, afin que DHL puisse le transmettre aux autorités marocaines.

COMMENT POUVEZ-VOUS EVITER LES RETARDS ?

Afin d'éviter les retards, nous recommandons aux expéditeurs de type Business-to-Business (B2B) de :

- ✓ **Identifier le numéro d'identification fiscale des importateurs au Maroc avant l'expédition et le fournir électroniquement à DHL via DHL Express Electronic Shipping Solutions** lors de la préparation de l'envoi.
- ✓ Fournir des informations de contact valides pour l'importateur au Maroc, telles que le numéro de téléphone et l'adresse e-mail, au cas où DHL aurait besoin de contacter le destinataire pour des informations supplémentaires.
- ✓ Fournir de manière électronique Les données de facture commerciale/pro forma complètes et précises via les solutions d'expédition électronique de DHL, telles que les descriptions des marchandises, les valeurs détaillées, le pays d'origine, etc.

NOTE:

- Le numéro d'identification fiscale des importateurs au Maroc doit être fourni par l'expéditeur.
- Si l'expéditeur ne fournit pas le numéro d'identification fiscale des importateurs au Maroc, cela peut entraîner une amende potentielle de 7 500 MAD imposée à l'importateur marocain par les autorités douanières marocaines en raison de l'absence du numéro d'identification fiscale de l'importateur.
- En fournissant le numéro d'identification fiscale des importateurs au moment de la création de l'expédition, les expéditeurs éviteront ces amendes potentielles et les retards de dédouanement de leurs expéditions.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

Bien que nous ayons tout mis en œuvre pour nous assurer que les informations contenues dans le présent document ont été obtenues, produites et traitées à partir de sources estimées fiables, aucune garantie, expresse ou implicite, n'est donnée quant à l'exactitude, l'adéquation, l'exhaustivité, la légalité, la fiabilité ou l'utilité de ces informations. Toutes les informations contenues dans le présent document sont fournies "en l'état". En aucun cas, DHL Express, ses partenaires ou sociétés apparentées du groupe DHL, ou les partenaires, agents ou employés de ces derniers ne pourront être tenus responsables envers vous ou toute autre personne de toute décision ou action prise sur la base des informations contenues dans le présent document ou de tout dommage consécutif, spécial ou similaire, même s'ils ont été informés de l'éventualité de tels dommages.

